

nous donnent une idée approximative de ce qu'elles représentent. On s'attend à ce que les dépenses, en 1988-1989, s'élèvent à 419 millions de dollars, soit 3,7 p. 100 des dépenses totales du Programme des services de défense. Ce chiffre comprend les frais de fonctionnement, les frais de soutien, les frais répartis et les dépenses en capital de la Première réserve.

D'après des officiels du ministère, le pourcentage du budget consacré directement à la Réserve compte pour environ 23 p. 100 des effectifs militaires du Canada. Les réservistes sont effectivement des soldats à temps partiel. Toutefois, compte tenu du fait que chaque membre à temps plein de la Force régulière coûte 39 000 \$ par an, contre 6 500 \$ environ pour un réserviste, les avantages que présente le fait d'avoir des forces de réserve plus étoffées constituent un argument de taille en cette époque où les dépenses militaires atteignent des proportions énormes.

## 2. *La Milice*

La Milice, nom officiel de la réserve de l'armée au Canada, a pour mission, en temps de guerre, de fournir des unités ou des sous-unités d'appoint à la Force régulière, de fournir des forces d'appoint à tous les commandements et unités du Quartier général de la Défense nationale; de participer à l'exécution de la première phase du plan de mobilisation en fournissant des forces de défense des bases et le soutien nécessaire à l'entraînement opérationnel; d'assurer le contrôle des mouvements; de constituer un cadre essentiel à la poursuite de la mobilisation et de fournir des renforts prêts à être déployés sur n'importe quel théâtre d'opérations, notamment en Europe. En temps de paix, le rôle de la Milice consiste à s'entraîner à la guerre, à fournir de l'aide aux autorités civiles en cas de désastres naturels et à participer aux cérémonies officielles.

La Milice est dirigée par le Chef de l'état-major de la Défense, par l'entremise du commandant de la Force mobile. En 1987, la Milice regroupait 183 unités: 18 unités blindées, 18 unités d'artillerie, 52 unités d'infanterie, 11 unités de génie, 20 bataillons des services, 12 compagnies médicales et 52 musiques. Au total, 802 membres de la Force régulière étaient affectés aux unités de la Réserve, alors qu'on y dénombrait 107 vacances à combler par la Force régulière.

Au 31 mars 1988, l'effectif rémunéré autorisé de la Milice était de 15 500 personnes. D'après le Ministère, l'effectif «réel» de la Milice ces